
Dossier séance éducative

Cannes et la mer - Groupe 7

Problématique générale : en quoi l'évolution des rapports à la mer a-t-elle transformé le littoral et la ville depuis le XVIII^{ème} siècle ? Chaque groupe apporte une petite partie de la réponse à cette question.

II) La mer décor : la saison d'hiver d'une station aristocratique. 1835-1930

2/ Un littoral aménagé pour les loisirs aristocratiques des hivernants

A partir de l'arrivée de Lord Brougham à Cannes en 1834, Cannes devient une ville de villégiature hivernale accueillant l'aristocratie et la bourgeoisie anglaise puis européenne (thèmes étudiés par les groupes 5 et 6)

⇒ Votre thème de recherche : **Comment sont aménagés la ville et le littoral pour répondre aux attentes des hivernants ?**

Répondez d'abord (**A**) aux questions sur les documents (ci-dessous), puis (**B**) proposez un croquis et (**C**) rédigez une synthèse de vos réponses pour la présenter à l'oral.

A/ Documents et questions

Document 1 : Projet de môle en 1776 (1Fi94)

Document 2 : Projet d'aménagement des promenades à Cannes en 1853 (1Fi96)

Document 3 : Pose de la 1^{ère} pierre de la jetée Est- Plan (10O18)

Document 4 : Jetée Albert-Edouard (2Fi485)

Document 5 : Liste des yachts engagés en 1914 (1S13).

Document 6 : Délibération du conseil municipal : expropriation en 1845 (3N5)

Document 7 : Boulevards de la mer (10O13)

Document 8 : La Croisette (2Fi795)

Document 9 : Extrait de « Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales », de F. Debié (Mappemonde, 1993, p. 34).

Document 10 : La ligne de chemin de fer, délibération- 6 Fév. 1860 (1D15)

Document 11. : 1Fi20. Gare de Cannes, inaugurée en 1861

Document 12 (1910) : Horaires de chemin de fer

Document 13 : Echos de Cannes -13 Mai 1883

Document 14 : Plan Cannes 1898 (1Fi53)

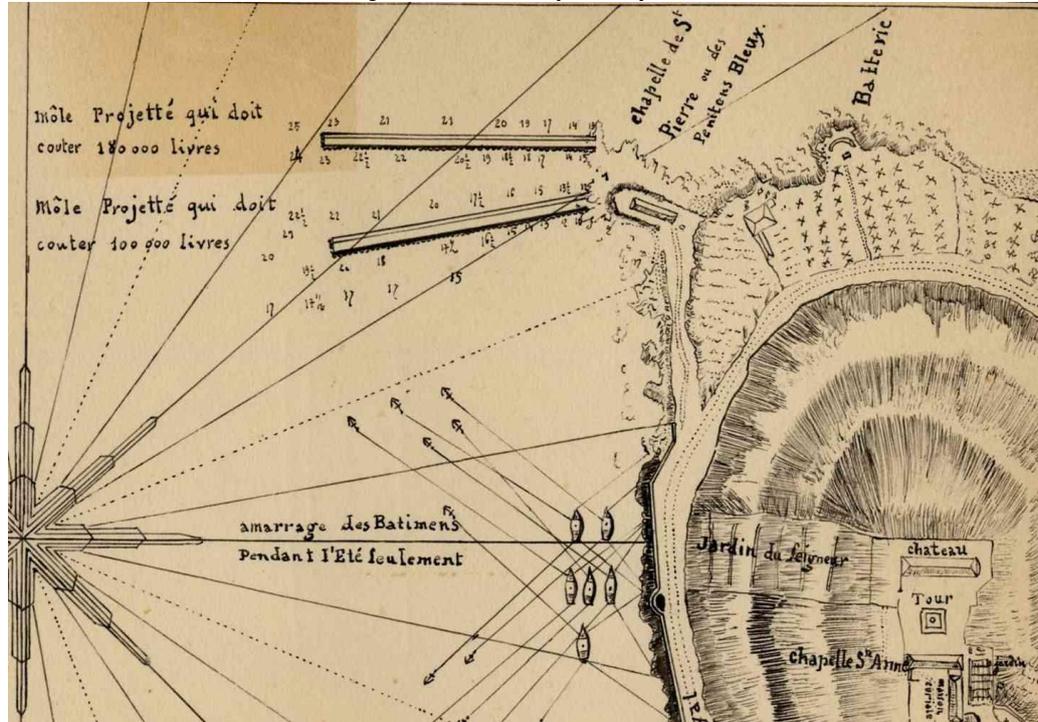
Document 15 : Brochure sur Cannes (3R29)

B/ Croquis : à partir de vos observations, complétez partiellement le croquis 1

C/ Préparez une présentation orale

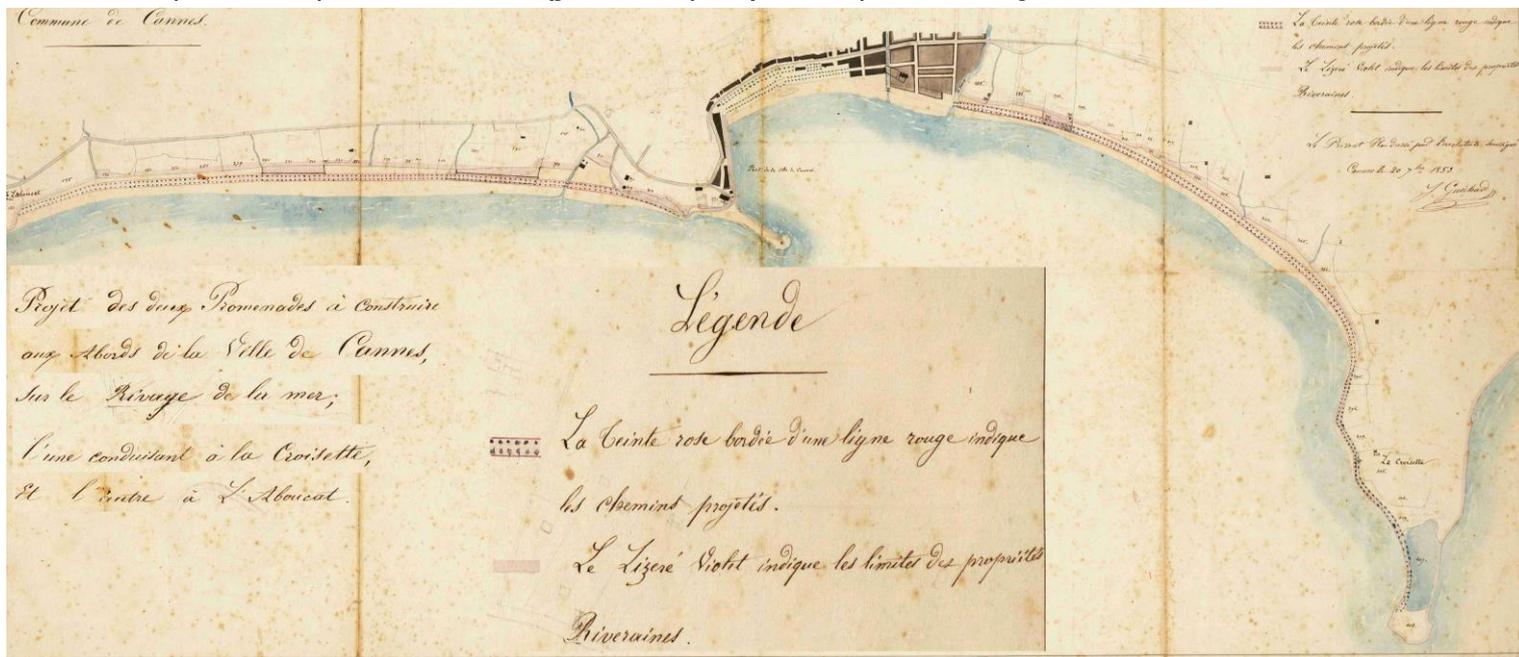
A) Documents et questions

Document 1 : 1Fi 94 Projet de môle (1776)



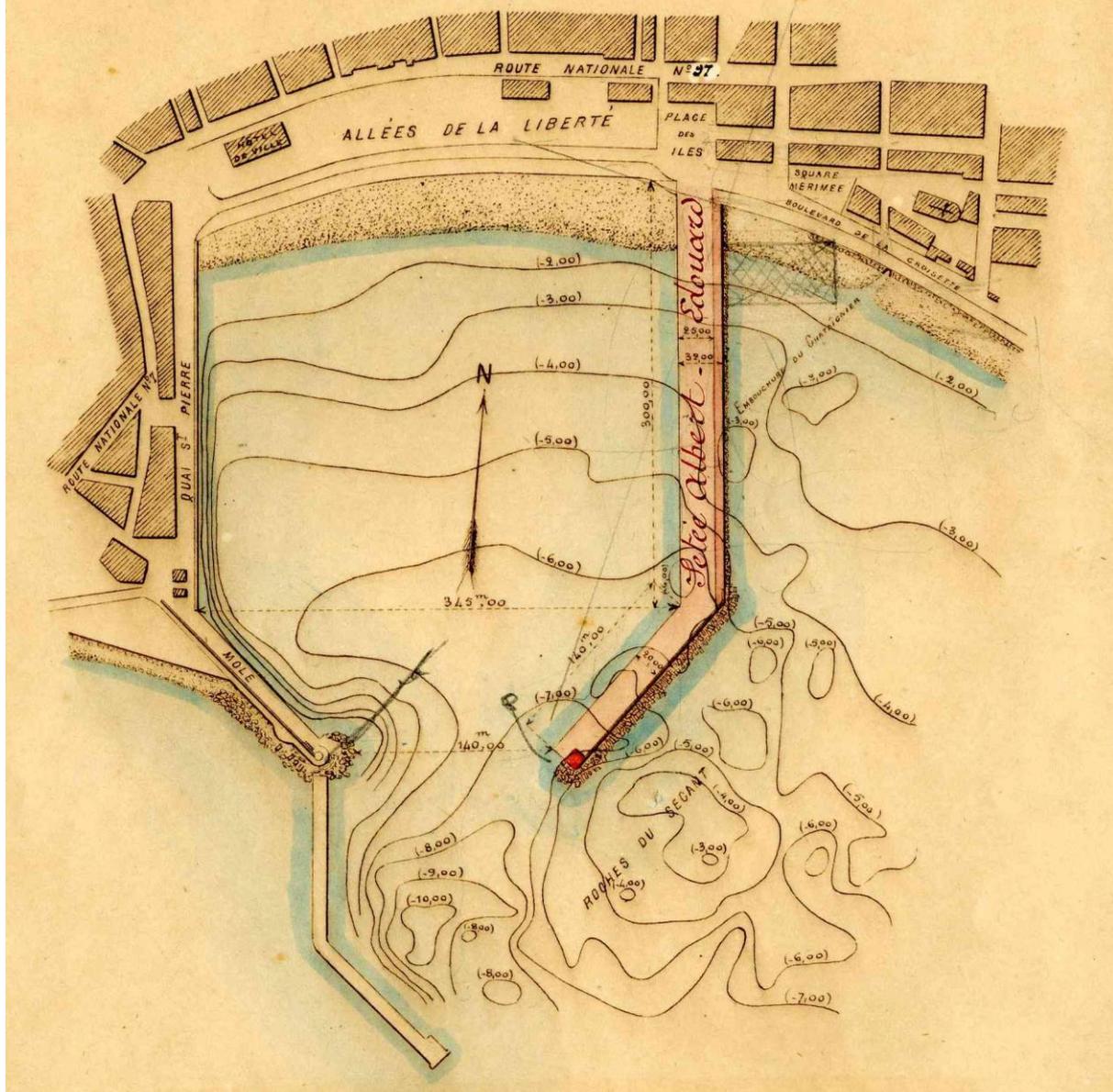
Document 2 : *Projet d'aménagement des promenades à Cannes (1853)*

La première pierre du môle (jetée du port) a été posée le 6 juin 1838. 1Fi96



PORT DE CANNES

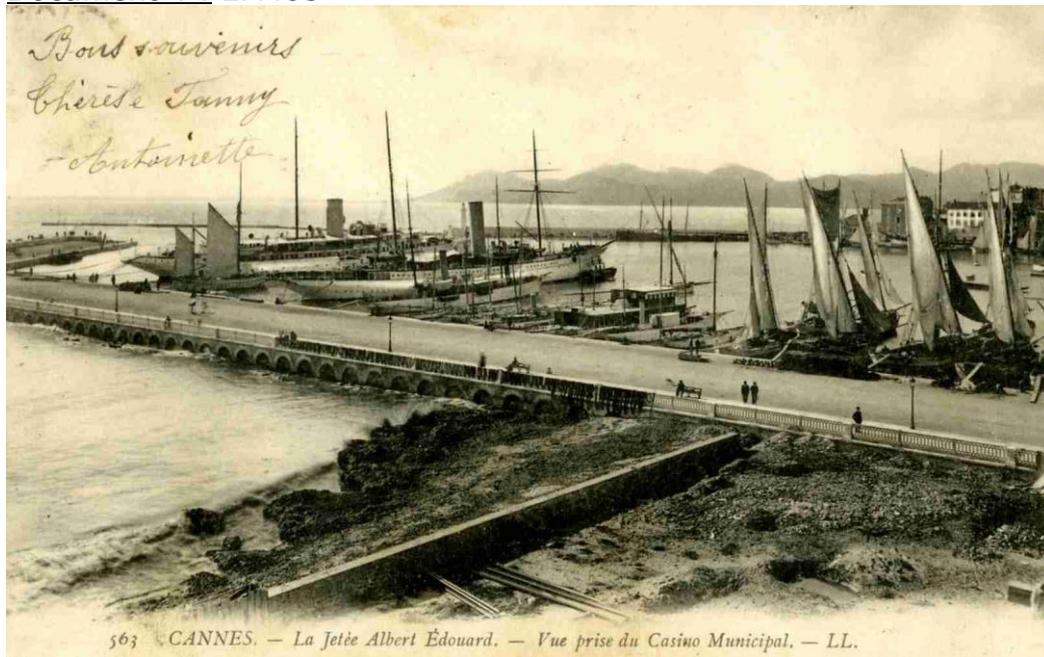
Pose de la première pierre
de la jetée Est
par S. A. R. Monseigneur le Prince de Galles
le 10 Mars 1898.



Document 3 : Pose de la 1^{ère} pierre de la jetée Albert-Edouard en 1898 (10018)

Question 1 : quel est le 1^{er} grand aménagement réalisé à Cannes ? En quelle année ? Etait-il attendu depuis longtemps ? Pourquoi ? Quels aménagements successifs a-t-il connus ? A quelles dates ?

Document 4 : 2Fi485



Document 5 : 1S13. Liste des yachts engagés(1914).

LISTE DES YACHTS ENGAGÉS

aux Journées des 14, 15, 18 et 20 Avril 1914

ARCHIVES
DE
CANNES

| Yachts jaugeant plus de 25 tonneaux | | Yachts de 10 mètres | |
|-------------------------------------|---|---------------------|--|
| N° de Rappel | | N° de Rappel | |
| 1 | <p>V 2</p>  <p>Haua ex-Paula I</p> <p>à M. H. PRINGSHEIM Yacht Club Impérial d'Allemagne Construit en 1905 aux chantiers Action Gésellschaft "Neptune" Architecte : M. J. Barg.</p> | 1 | <p>F 0</p>  <p>Tonino</p> <p>à S. A. R. ALPHONSE XIII ROI D'ESPAGNE Construit en 1911 aux chantiers Astilleros del Nervion Architecte : M. Fife.</p> |
| 2 | <p>V 5</p>  <p>Bona</p> <p>à Mme FRANCÉS-FRANCIS Club Nautique de Nice Construit en 1897 aux chantiers Henderson et C^e Architecte : M. Watson.</p> | 2 | <p>F 4</p>  <p>L'Aile</p> <p>à M. F. de SAINT-ENOCH Yacht Club de France Construit en 1912 aux chantiers de Conjack Architecte : M. Bertrand.</p> |
| 3 | <p>V 6</p>  <p>St-Alban-III</p> <p>à M. le Vicomte de VIREL Club Nautique de Nice Construit en 1903 aux chantiers Camper et Nickolsons Architecte : M. C. E. Nickolsons</p> | 3 | <p>F 6</p>  <p>Eleda</p> <p>à M. J. PEREIRE Yacht Club de France Construit en 1913 aux chantiers Luce au Petit Genevilliers Architecte : M. Arbeaut.</p> |
| Yachts de 8 mètres | | Yachts de 6 mètres | |
| N° de Rappel | | N° de Rappel | |
| 1 | <p>H 1</p>  <p>Lethé ex-Ulto</p> <p>à M. Franck ROMAT Société Voile d'Arcachon Construit en 1912 aux chantiers Mac Alister and Son Architecte : M. Glen Coats.</p> | 4 | <p>H 26</p>  <p>Sirdhana</p> <p>à M. Conelli de PROSPERI Regio Yacht Club Italiano Construit en 1911 aux chantiers Costaguta et C^e Architecte : M. A. Costaguta.</p> |
| 2 | <p>H 18</p>  <p>Augusta</p> <p>à M. G. BERTOT Société des Régates Cannesises Construit en 1911 aux chantiers Luce au Petit Genevilliers Architecte : M. Arbeaut.</p> | 5 | <p>H 29</p>  <p>Syrtaia</p> <p>à MM. Ugo SERRA et Doc. César BADARACCO Regio Yacht Club Italiano Construit en 1913-14 aux chantiers Costaguta et C^e Architecte : M. A. Costaguta.</p> |
| 3 | <p>H 23</p>  <p>Nymphéa</p> <p>à Mme Ph. VILMORIN Société des Régates Cannesises Construit en 1911 aux chantiers W. Fife et Son Architecte : M. W. Fife.</p> | 6 | <p>H 31</p>  <p>Apici</p> <p>à M. le Doct. Giulio PUCCIO Regio Yacht Club Italiano Construit en 1913-14 aux chantiers Baglietto à Varase Architecte : M. Stefano Baglietto.</p> |

Question 2 : quelle est la fonction principale du port de Cannes ?

DÉPARTEMENT
DU VAR.

MAIRIE DE CANNES.

ARRONDISSEMENT
DE GRASSE.

*Extrait des Registres des Délibérations du Conseil
Municipal de la ville de Cannes (parte in qua.)*

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---------------------------------------|--------------|--|
| Afférents au Conseil municipal. | En exercice. | Qui ont pris part à la délibération. |
| 23. | 21. | 17. |

„ Extraordinaire

*Séance du quinze Juin 1845 à deux heures
après midi.*

Objet

*De la Délibération,
Expropriation de la zone
de terrain dite la Marine
en vue de l'administration
des Domaines.*

*Le Conseil Municipal de la ville de Cannes, Suspendu
Convocqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, où ont été
présentés: M. M., Arimondy, Megrin, Pournaire, Combarel,
Pey, Mathuque, Maillan, Maybaud, Ardillon, Autran capot,
Girard, Saissy, Autran père, Tère, Daxer, Long et Sicard Maire.
La séance ayant été déclarée ouverte, M. le Maire
s'est exprimé ainsi:*

Messieurs,

*C'est avec regret que je dois vous faire savoir que, malgré
les informations que j'ai prises, j'ai reconnu l'impossibilité
d'obtenir, de l'administration des Domaines, la Concession
gratuite de la zone de terrain longeant la Marine.*

*Cette partie de terrain, vous le savez Messieurs, n'est
d'aucune valeur par elle-même, mais il n'est pas moins indigne
que la Ville en devienne propriétaire. C'est sur ce terrain que
viennent aboutir tous les égouts et petits ruisseaux de la Ville au
nombre de huit, sur une étendue d'environ 300 Mètres de long.
Les sables, repoussés par la mer, obstruent bien faitement leurs
débouchés; alors les eaux pluviales se répandent sur ce
terrain et y forment des Mares qui, se desséchant en été,
rendent le plus beau quartier de Notre Ville et le plus fréquenté,
aussi insalubre sous le rapport de la santé publique, que
désagréable sous celui de mauvais odor qu'elles y
répandent.*

Pour obvier à ces graves inconvénients, il n'y a pas d'autre

meubles que de demander l'expropriation de ce terrain faite sur l'administration
des Domaines pour cause d'utilité publique; alors par le moyen de Doucaud,
vous pourriez diriger directement les eaux pluviales de la Ville et celle des
égouts, sur le bord de la mer, et les empêcher, par là, d'envahir le terrain
ci-dessus indiqué que vous ferez applanir et complanter de quelques arbres;
ce qui agrandira, un peu, votre promenade bien souvent insuffisante en regard à
notre population et aux nombreux étrangers qui commencent à fréquenter notre
ville à cause de la douceur de son climat.

Unter faible ressource de notre Commune, je sais que l'achat de ce
terrain est un grand sacrifice que vous allez vous imposer, quelque modique que
puissent être les prix, mais j'espère que vous ne reculerez pas devant cette
dépense en prenant en considération qu'elle n'est faite que pour affermir le
plus beau quartier de notre Ville et concourir à sa salubrité en général.

Le Conseil Municipal, entendu l'Exposé de M. Le Maire et
reconnaisant l'indispensable nécessité d'accepter la proposition, décide,
à l'unanimité, que M. le Préfet du Var sera instamment prié de
vouloir bien provoquer l'expropriation, pour cause d'utilité publique
au profit de l'administration des Domaines, de la zone de terrain, dite
la Marine, comprise depuis la base du quai du port jusqu'au
Chantier de Construction, en vertu de la loi du 3 Mai 1841 et
conformément au plan annexé à la présente.

Fait et délibéré à Cannes, le jour, mois et an que dessus
suivent la signature de Sicard Maire.

Leur Extrait Conforme,
Le Maire,

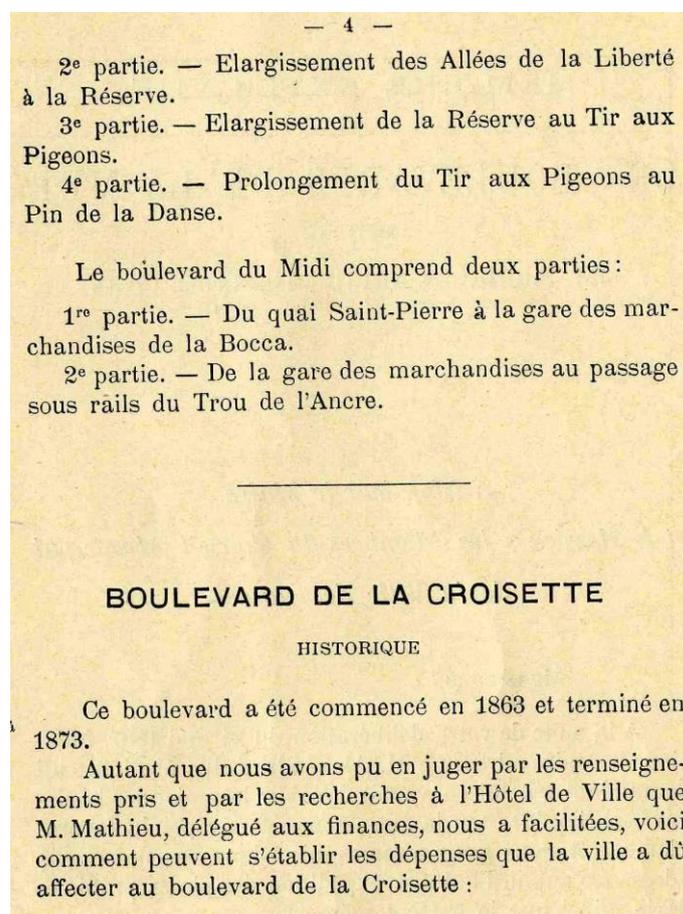
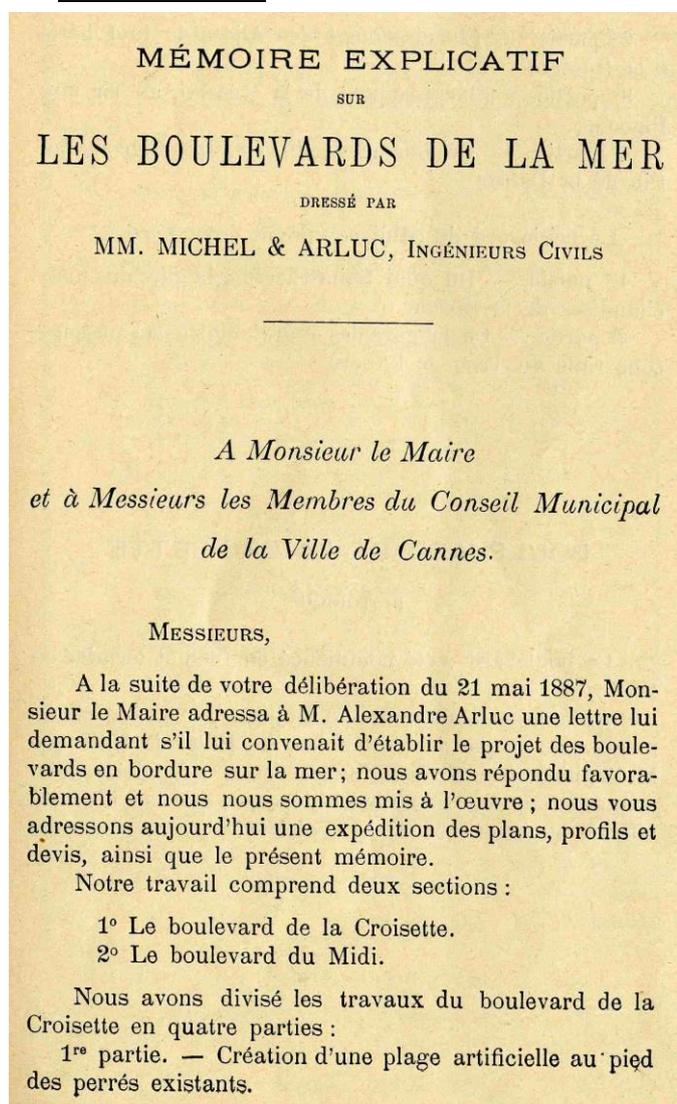


Sicard

Question 3 : Quels travaux le conseil municipal veut-il réaliser en 1845 sur la plage de l'actuelle Croisette ? Pour quelles raisons ? Pour l'agrément de qui seront réalisés ces travaux ? Voir document 2 : quelle est l'extension des travaux prévus en 1853 ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Document 7 : Boulevards de la mer -10013



Suite page suivante

Après les accidents périodiques, l'hiver de 1886-87 a vu s'effondrer sur plusieurs points le mur du côté de la mer ; ce qu'il en reste ne présente qu'une solidité relative, et les premières tempêtes en viendront à bout.

Le perré maçonné avec fruit de 6/4 reposant sur fonds de sable à proximité du rivage, est lui-même sa propre cause de destruction ; pour en être convaincu, il suffit d'avoir parcouru le boulevard de la Croisette quand rentre la grosse mer du Sud-Ouest vulgairement appelée *Labéchade*.

Les vagues couvrent le mur et envahissent le boulevard où elles déposent sables, algues et apports marins de toutes natures.

Les eaux qui atteignent les points culminants de l'allée des piétons s'écoulent, sans dommage, par les rigoles comme les eaux des pluies que reçoivent la chaussée et les trottoirs.

Les eaux qui n'ont pu atteindre ces sommets subissent un mouvement rétrograde qui engendre le ressac, lequel causant les affouillements à la base du mur est la principale cause de sa ruine.

Admettre que l'ouvrage avec des matériaux de qualités différentes et des dimensions un peu plus fortes aurait résisté indéfiniment, est une opinion que rien ne justifie.

Par son talus (4 de hauteur sur 6 de base), le perré a

été destiné non au soutènement, mais au revêtement des remblais ; son épaisseur lui donnait la rigidité suffisante pour résister sans rupture à la poussée et au poids de la nappe d'eau qui suit l'action du flot déferlant sur les bas-fonds.

Si le perré a désemparé quelquefois à la suite d'un glissement, dont l'origine venait d'un mouvement en avant de la fondation, on a pu remarquer aussi que là où cette fondation, maintenue par une ligne de pieux, n'a pas bougé, le perré s'est effondré à la suite des vides souterrains.

Ces excavations ont pour cause l'écoulement des sables-remblais par les joints que la mer dégarnit dans les parties basses du perré ou par les dessous de la fondation affouillée.

Les dégradations viennent donc toutes du mouvement violent des eaux au pied du mur, qui met les grains de sable en suspension ; le flot montant en dépose une partie sur le boulevard et en descendant entraîne l'autre partie dans une zone moins agitée à vingt mètres et plus en arrière.

Ces déplacements se produisent par couches ; ils atteignent de grandes profondeurs si la grosse houle dure longtemps et ils ont pour résultat la mise à nu de toute fondation peu profonde et pour laquelle des précautions spéciales n'ont pas été prises.

Une solution excellente pour une ville secondaire, ne peut convenir à la luxueuse cité de plus de 19,000 habitants, qui compte parmi sa colonie étrangère les plus riches et les plus aristocratiques familles du monde entier.

Le boulevard de la Croisette qui en 1863 s'imposait déjà à 20 mètres, ne peut être réduit à une largeur moindre sans nuire à la réputation de la *Perle de la Méditerranée*.

Si Cannes au lieu d'être ville de saison était une cité industrielle, nous conseillerions la destruction immédiate de ce malencontreux perré avec enlèvement des blocs,

Question 4 : Quand fut fini le boulevard de la Croisette ? Quels travaux sont réalisés ultérieurement ? Avec quels objectifs ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Document 8 : 2Fi795 La croisette



Document 9 :

La plus grande partie de la plage est envahie par des promeneurs et des élégantes en costume de ville. Dans ses stations plus climatiques que balnéaires, où l'on vient chercher l'air iodé, la douceur des hivers pour celles de la Méditerranée, plus que le contact de l'eau, la promenade est la grande distraction, et les bains n'en sont qu'une curiosité, une attraction supplémentaire. Comme dans le jardin de plaisir, la promenade est animée par des concerts, souvent métamorphosée par des fêtes, comme les fameuses batailles des fleurs, des corsos et des défilés carnavalesques. Des affrontements amicaux ont lieu

Extrait de « Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales », de F. Debié (Mappemonde, 1993, p. 34).

Question 5 : Quelle est la fonction de la **promenade** de la Croisette ?

.....

.....

.....

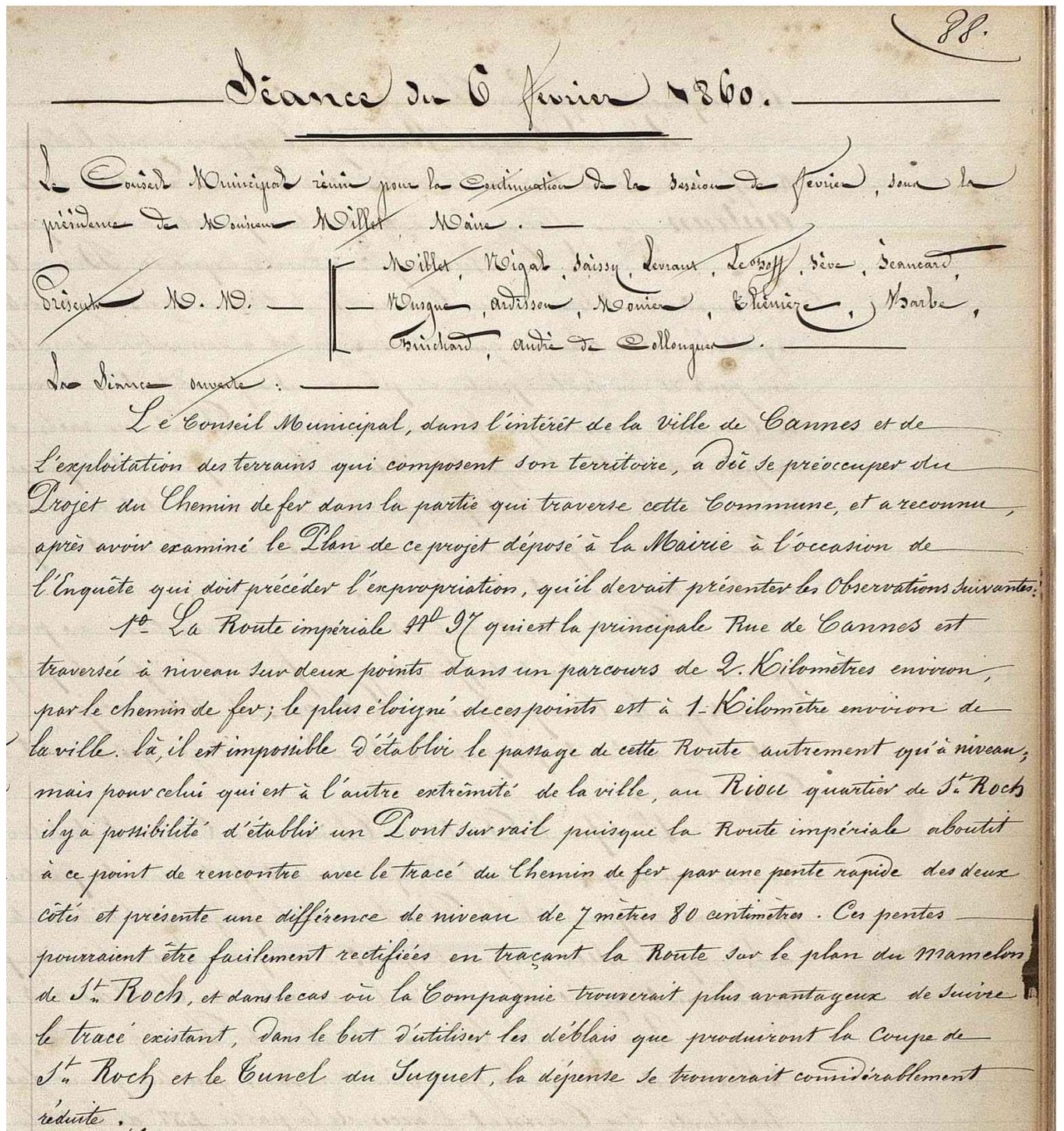
.....

.....

.....

.....

.....



Si on considère qu'à l'extrémité Nord du Chemin de fer, se trouve ce quartier, dit des Anglais, privilégié par sa belle exposition et ses ravissants Points de Vue qui lui ont valu l'établissement de nombreux châteaux et d'une quantité de Villas dont le nombre s'accroît tous les jours et fait la richesse de Cannes, que des exploitations de culture de fleurs garnissent toutes les hauteurs qui dominent ce quartier et que la Route impériale donne seule accès à ces précieuses habitations et à ces riches cultures, et que de plus après les avoir parcourues, elle sert à l'exploitation de la plaine de Laval qui est la partie la plus vaste et la plus fertile du terroir de Cannes, et si on veut ajouter à ces considérations, celle de l'emplacement d'un passage à niveau à l'entrée de la ville et de la sortie d'un Canal dans un quartier qui compte déjà de nombreuses constructions et qui est appelé à devenir très peuplé, On saura pourquoi la population tout entière, qui forcément parcourt tous les jours cette route, désire vivement l'établissement d'un Pont-sur-rail, et faisant la part des Dangers que présente un passage à niveau, quelques rares que soient les accidents, on recommandera que les intérêts qui dominent cette question sont tellement graves que le Conseil municipal se voit forcé de demander à l'Administration la rectification sur ce point de son projet

Document 11. : 1Fi20. Gare de Cannes, inaugurée en 1861



Question 6 : Quels problèmes pose l'aménagement du chemin de fer ?

Trains de Luxe Extra-Rapides

NORD-SUD (BRENNER) EXPRESS

QUOTIDIEN du 30 novembre au 23 mai, entre Berlin et Cannes.
Du 1^{er} février au 15 mai, quotidien entre Berlin et Méran.

| | Arr. | Dép. |
|---|----------------|-----------|
| BERLIN (Anh. Bhf.) | Nm. | 10.20s |
| Leipzig (Bayer. Bhf.) | 12.46 Vm. | 12.50mat. |
| München | 8.00 | 8.20 |
| Innsbruck | 10.57 | 11.02 |
| Bozen-Gries | 2.15 Vm. | 2.30s |
| Meran | Ank. Arr. 3.29 | Nm. soir. |
| Verona (P. V.) | 5.25 | 5.35 |
| Mailand | 8.20 | 9.20 |
| Genoa (P. P.) | 12.40 Vm. | 2.15mat. |
| Mentone (Franz. Zeit) (Heure française) | 7.18 | 7.23 |
| MONTE-CARLO | 7.37 | 7.42 |
| Nizza | 8.14 | 8.27 |
| Cannes | 9.10 Vm. | mat. |

QUOTIDIEN du 2 décembre au 25 mai, entre Cannes et Berlin.
Du 3 février au 17 mai, quotidien entre Méran et Berlin.

| | Arr. | Dép. |
|---|----------------|-----------|
| Cannes | soir | 8.30 Nm. |
| Nizza | 9.07 | 9.20 |
| MONTE-CARLO | 9.54 | 9.59 |
| Mentone | 10.14 | 10.18 |
| Genoa (P. P.) (H. Eur. centrale) (Mittleurop. Zeit) | 4.40mat. | 5.15 Vm. |
| Mailand | 9.05 | 9.25 |
| Verona (P. V.) | 11.45 | 11.55 |
| Meran | Dép. Abf. 1.46 | soir. Nm. |
| Bozen-Gries | 2.55s | 3.04 Nm. |
| Innsbruck | 6.50 | 6.55 |
| München | 9.54 | 10.14 |
| Leipzig (Bayer. Bhf.) | 5.32mat. | 5.38 Vm. |
| BERLIN (Anh. Bhf.) | 8.02mat. | Vm. |

Trains de Luxe Extra-Rapides

VIENNE-NICE-CANNES EXPRESS

QUOTIDIEN du 14 novembre au 13 mai, et du 16 novembre au 15 mai

St-PÉTERSBOURG-VIENNE-NICE-CANNES EXPRESS

Du 14 novembre au 8 mai, les dimanches et jeudis, entre St-Petersbourg et Cannes.

Du 14 novembre au 8 mai, les mercredis et dimanches, entre (Kieff, Odessa) Podwoloczyska et Cannes.

| | Arr. | Dép. | | Arr. | Dép. |
|---|-------|-------|-----------------|-----------|-----------|
| ST-PETERSBURG | Nm. | 8.20s | Podwoloczyska | Vm. | 10.22mat. |
| Warschau (W. B.) | 5.55 | 6.57 | Lemberg | 2.15 Nm. | 2.45s |
| WIEN (Nordbhf.) | 8.23M | 8.40M | Krakau | 9.36 | 10.00 |
| WIEN (Südbhf.) | mat. | mat. | WIEN (Nordbhf.) | 6.20 Vm. | 8.40mat. |
| (M.E.Z.) (H.E.C.) | 9.15 | Vm. | WIEN (Südbhf.) | 9.15 Vm. | mat. |
| WIEN (Südbhf.) | | | | Vm. | 9.30mat. |
| Venedig | | | | 10.36 Nm. | 10.45s |
| Verona (P. V.) | | | | 12.31 Vm. | 12.40mat. |
| Mailand (C.) | | | | 3.20 | 3.35 |
| Genoa (P. P.) | | | | 6.40 | 7.15 |
| Mentone (Franz. Zeit) (Heure française) | | | | 11.36 | 11.41 |
| MONTE-CARLO | | | | 11.55 | 12.00s |
| Nizza | | | | 12.31 Nm. | 12.41 |
| Cannes | | | | 1.18 Nm. | soir |

Du 17 novembre au 11 mai, les mercredis et samedis, entre Cannes et St-Petersbourg

Du 18 novembre au 12 mai, les jeudis et dimanches, entre Cannes et Podwoloczyska (Kieff, Odessa)

| | Arr. | Dép. |
|---|-----------|-----------|
| Cannes | mat. | 10.20 Vm. |
| Nizza | 10.56 | 11.05 |
| MONTE-CARLO | 11.33 | 11.39 |
| Mentone | 11.50 | 11.58 |
| Genoa (P. P.) (H. Eur. centrale) (Mittleurop. Zeit) | 5.50s | 6.20 Nm. |
| Mailand (C.) | 9.35 | 10.00 |
| Verona (P. V.) | 12.29mat. | 12.37 Vm. |
| Venedig | 2.19 | 2.27 |
| WIEN (Südbhf.) | 5.15s | 7.40 Nm. |
| WIEN (Nordbhf.) | 8.11s | Nm. |
| WIEN (Nordbhf.) | Nm. | 8.55 |
| Warschau (W. B.) | 1.37 | 2.34 |
| (H. russe) (Pet. Zeit) | 1.37 | 2.34 |
| St. PETERSBURG | 11.20 | Vm. |
| Podwoloczyska | 6.20s | Nm. |

Trains de Luxe Extra-Rapides

MÉDITERRANÉE-EXPRESS

QUOTIDIEN du 5 janvier au 6 mai.
Du 5 novembre au 4 janvier, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Du 7 au 19 mai, les mardis, jeudis et vendredis.

| | Arr. | Dép. |
|---------------------------|------------|-----------|
| LONDON (Victoria Station) | a. m. | 11.00mat. |
| Calais (Maritime) | p. m. | 3.00s |
| PARIS (Nord) | 6.40 | 6.51 |
| PARIS (P.-L.-M.) | 7.28 | 7.55 |
| Lyon (Perrache) | 2.44 a.m. | 2.49mat. |
| Marseille | 7.16 | 7.22 |
| Cannes | 10.31 | 10.39 |
| Nice | 11.10 | 11.20 |
| MONTE-CARLO | 11.51 | 11.58 |
| Menton | 12.09 p.m. | 12.15s |
| Vintimille | 12.36 p.m. | soir |

QUOTIDIEN du 7 janvier au 6 mai.
Du 6 novembre au 6 janvier, les mardis, mercredis, jeudis et samedis.
Du 7 au 21 mai, les mardis, jeudis et samedis.

| | Arr. | Dép. |
|------------------------|----------|-----------|
| Vintimille | soir | 3.51 p.m. |
| Menton | 4.18 | 4.28 |
| MONTE-CARLO | 4.39 | 4.45 |
| Nice | 5.16 | 5.28 |
| Cannes | 5.53 | 6.04 |
| Marseille | 9.14 | 9.19 |
| Lyon (Perrache) | 1.53mat. | 2.00a.m. |
| PARIS (P.-L.-M.) | 8.50 | 9.14 |
| PARIS (Nord) | 9.45 | 9.55 |
| Calais (Maritime) | 1.16s | p.m. |
| LONDON (Charing Cross) | 5.12s | p.m. |

RIVIERA-EXPRESS

QUOTIDIEN du 1^{er} janvier au 26 avril, entre Berlin et Vintimille.
Du 2 au 30 décembre, les lundis, jeudis et samedis, entre Frankfurt-s-M. et Vintimille.
Du 12 février au 12 avril, les mardis et samedis, entre Amsterdam la Haye et Vintimille.

| | Arr. | Dép. | | Arr. | Dép. |
|---|-------|-------|------------------|-----------|----------|
| BERLIN (Anh. Bhf.) | Nm. | 3.10s | AMSTERDAM (W.P.) | Nm. | 2.06 s. |
| Bebra | 8.28 | 8.35 | HAAG | Nm. | 1.27 s. |
| Frankfurt-a-M. | 11.16 | Nm. | Frankfurt-a-M. | 11.17 Nm. | soir |
| Frankfurt-a-M. | | | | Nm. | 11.40s |
| Strassburg | | | | 3.00 Vm. | 3.20mat. |
| Lyon (Brotteaux) (Franz. Zeit) (Heure franç.) | | | | 11.16 | 11.35 |
| Marseille | | | | 4.19 Nm. | 4.25s |
| Cannes | | | | 7.33 | 7.40 |
| Nice | | | | 8.12 | 8.25 |
| MONTE-CARLO | | | | 8.56 | 9.02 |
| Menton | | | | 9.13 | 9.20 |
| Vintimille | | | | 9.41 Nm. | soir |

QUOTIDIEN du 1^{er} janvier au 28 avril, entre Vintimille et Berlin.
Du 4 au 29 décembre, les lundis, mercredis et samedis, entre Vintimille et Frankfurt-s-M.
Du 13 février au 14 avril, les dimanches et jeudis, entre Vintimille et la Haye-Amsterdam.

| | Arr. | Dép. |
|--|-----------|----------------------|
| Ventimiglia (Heure française) (Franz. Zeit.) | mat. | 10.22 Vm. |
| Mentone | 10.54 | 10.59 |
| MONTE-CARLO | 11.10 | 11.15 |
| Nizza | 11.45 | 11.55 |
| Cannes | 12.22s | 12.32 Nm. |
| Marseille | 3.45 | 3.51 |
| Lyon (Brotteaux) | 9.00 | 9.17 |
| Strassburg (H. Europe centr.) (Mittleurop. Zeit) | 6.50mat. | 7.10 Vm. |
| Frankfurt-a-M. | 10.40mat. | Vm. |
| Frankfurt-a-M. | Vm. | 10.57 Frankfurt-a-M. |
| Bebra | 1.47s | 1.53s HAAG |
| BERLIN (Anh. Bhf.) | 6.53s Nm. | AMSTERDAM (W.P.) |
| | 7.18s | Nm. |

Question 7 : quel rôle joue le chemin de fer dans le développement touristique de Cannes ?

LES ÉCHOS DE CANNES

DE CANNES AU CANNET

Durant toute cette semaine on a pu voir flotter au vent les nombreux drapeaux arborés au sommet des vingt maisons qu'on a élevées à l'entrée du grand boulevard du Cannet et dont le faitage est actuellement terminé.

D'autre part, la maison Pallon située au-devant de l'ancien hôtel de Londres, au bas du nouveau pont de la route de Grasse et qui a été récemment achetée par la Foncière Lyonnaise, vient d'être démolie et l'on pourra incessamment préparer les nouvelles avenues qui devront faire communiquer le boulevard de la Foncière avec la rue Châteaudun, la Gare des Voyageurs et la rue de la Vapeur et préparer aussi le joli square qui ornera ce nouveau quartier.

Et tandis qu'à l'entrée de ce majestueux boulevard de la Foncière tous ces travaux s'accomplissent, d'autres travaux non moins importants s'exécutent dans sa partie extrême, au pied même du village du Cannet. Là, toutes les nouvelles rues tracées sont achevées et macadamisées et la Compagnie va commencer incessamment la construction du magnifique marché couvert qui devra desservir toute la population du Cannet et tous les hôtels, villas et autres immeubles environnants. Nous disons hôtels, villas et maisons ; car, outre le nouvel hôtel de la Grande Bretagne et l'hôtel du Cannet qui existent déjà, outre les nombreuses villas que contient la commune du Cannet, on voit encore s'élever chaque jour de nouvelles et élégantes constructions dont les appartements parfaitement agencés et exposés au soleil attirent la riche clientèle étrangère, et nous

Document 14 : Plan Cannes 1898 (1Fi53)



Question 8. Quel grand aménagement urbain est réalisé à partir de 1883 ? Dans quel but ?

Document 15 : Brochure sur Cannes 3R29.

CANNES

Casino Municipal



CANNES. — La Jetée Albert-Edouard et le Casino Municipal

OUVERTURE
le 1^{er} Décembre

HOTELS SOUS LA DIRECTION DE H. RUHL

| | |
|---|---|
| Paris - Hôtel Scribe | Dinard - Hôtel Royal sur la Plage |
| Paris - Hôtel Carlton, Restaurant, Grill Room | Dinard - Hôtel Émeraude |
| Chantilly - Hôtel du Grand-Candé | Nice - Hôtel Royal, Promenade des Anglais |
| | Nice - Hôtel Scribe, Rue de la Paix |

Document 15- Extraits photographiques

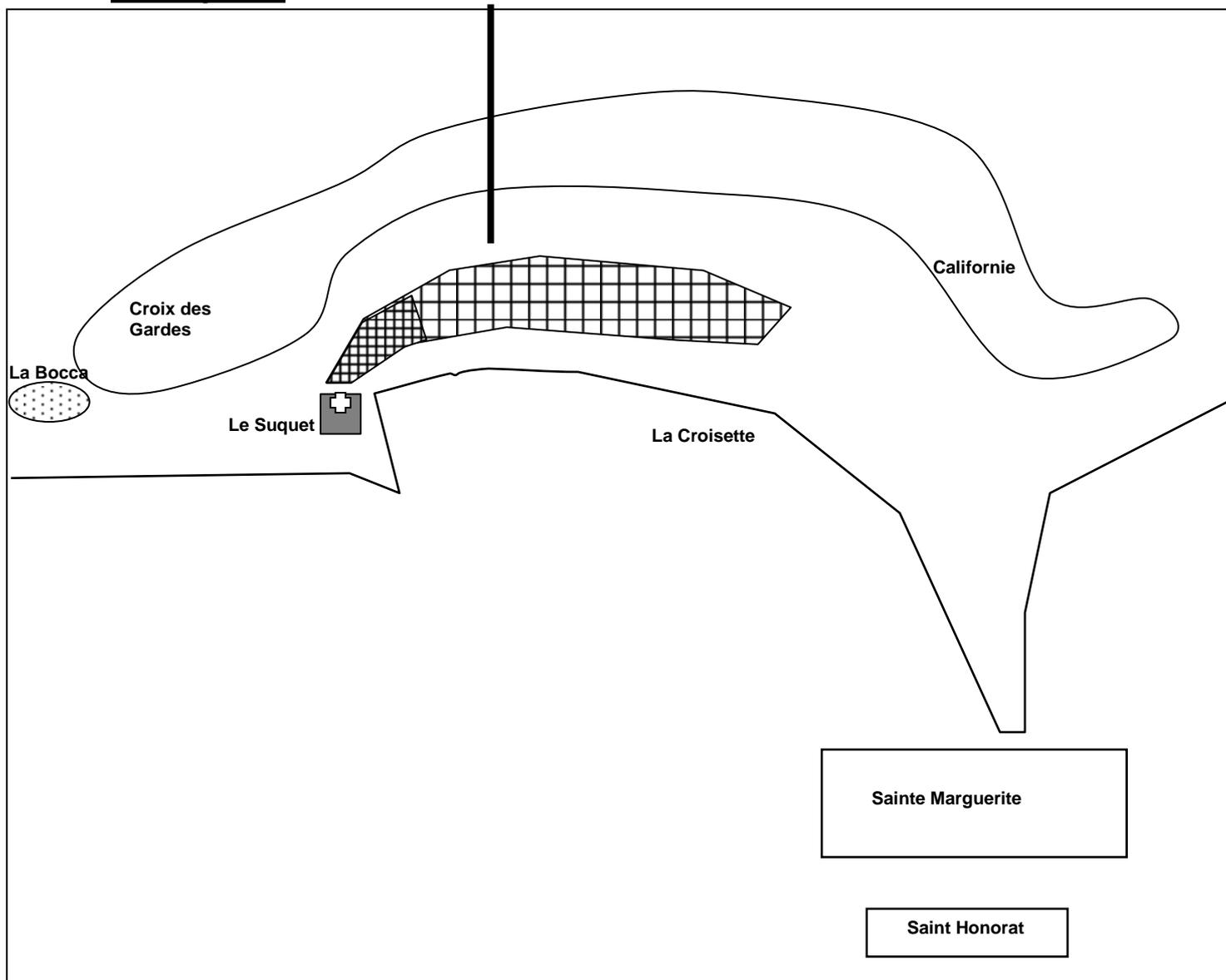


CANNES. — L'Hippodrome de la Napoule. Vues des Courses

VAN UKKEL, Phot.

Question 9. Quels autres aménagements sont réalisés ? Quelle est leur fonction ?

B/ Croquis : à partir de vos observations, complétez partiellement le croquis 2



Complétez la partie II/ 2 en trouvant des symboles et des explications reflétant vos observations

II/ La mer décor : la saison d'hiver d'une station aristocratique. 1835-1930

2/ Un littoral aménagé pour les loisirs aristocratiques des hivernants

3/ Une expansion urbaine accélérée

-  Vieille ville « indigène »
-  extension du centre ville sur l'axe de la rue d'Antibes
-  Ouverture du boulevard Carnot : extension au Nord
-  Banlieue populaire (maçons domestiques ...) peuplée d'immigrants italiens

Vous mettrez ensuite votre croquis au propre (et en couleurs) pour le présenter en classe. Le mieux est de le réaliser sur Word, open office ou Powerpoint. Fond de croquis disponible sur le site des cours.

C/ Préparez une présentation orale

Commencez par **présenter** les documents que vous avez étudiés, sans détailler leur contenu. Puis **résumez** vos réponses pour les présenter à vos camarades. Vous **répondrez** à la question posée à votre groupe : *montrez comment le développement de la villégiature* à Cannes a entraîné la réalisation d'aménagements spécifiques, qui ont permis ce développement et l'extension de la ville.*

villégiature * : Séjour de repos à la campagne, au bord de la mer, à la montagne, dans un lieu de plaisance ou de tourisme. (Dictionnaire trésor de la langue française)

Vous devez organiser votre réponse selon un **plan** :

Idée générale
 Argument (idée particulière)
 Exemples concrets
 Argument (idée particulière)
 Exemples concrets
 Argument (idée particulière)
 Exemples concrets

Utilisez toutes les réponses aux questions de la partie **A**.

Vous présenterez votre exposé **à l'oral** avec un **diaporama** préparé par le professeur (il y aura la reproduction de vos documents et votre croquis).

Pour conclure :

Préparez la présentation à vos camarades de votre travail (à l'oral, avec projection en diaporama des documents sur lesquels vous avez travaillé) :

- Présentation rapide des documents étudiés.
- Synthèse argumentée : montrez comment le développement de la villégiature à Cannes a entraîné la réalisation d'aménagements spécifiques, qui ont permis ce développement et l'extension de la ville.
- Faites une proposition de représentation de ces informations sur le croquis de synthèse n° 2.